



Cross Inter-Établissements



Rencontre Cross Court Adapté

VERRIERES EN ANJOU

Parc André Delibes – Château à Motte

Le jeudi 21 octobre 2021

de 10h00 à 16h00

À la suite du succès de la 3^{ème} compétition « CROSS court » qui a eu lieu en octobre 2019, à laquelle ont participé 350 jeunes en situation de handicap, la commune de Verrières en Anjou, l'Association Sportive Adaptée Monplaisir (ASAM), et l'Institut Médico Éducatif Monplaisir organisent ce nouvel évènement.

Objectifs :

Autour des valeurs associatives qui nous rassemblent, tous les partenaires souhaitent faire de cette journée un temps fort, festif et convivial, dans un esprit de partage mutuel, basé sur le « Vivre ensemble ». Il intègre une dimension intergénérationnelle avec la participation du Conseil des Sages.

Les porteurs du Projet :

La commune de Verrières en Anjou : une ville active et sportive !

Elle a obtenu le label de ville active et sportive pour :

- La qualité de ses équipements,
- Le nombre de licenciés,
- La qualité de l'encadrement.

- Agnès Orand : Adjoint aux Sports
- Leïla BENARD : Conseillère Municipale en charge du Handicap.
- Annick Haug : Conseiller Municipal Communication
- Jean-Baptiste Fourré : Coordinateur du Service des Sports

La mairie et le Conseil Municipal développent une politique active, en direction des personnes en situation de handicap, dans une démarche de citoyenneté partagée. Ils envisagent la mise en place prochaine d'un groupe de travail « Sport et Handicap » au niveau communal.

Le Conseil des SAGES « les Défis du Cœur » :

- ELUE REFERENTE : GUITTTARD Evelyne et les membres du Conseil
- ANIMATEUR : BAUMARD Paul

Le conseil consultatif auprès de la municipalité est composé de 17 bénévoles. Ils participent à la réflexion globale concernant la vie communale.

Le Club d'athlétisme :

- Philippe BRUNSCHWIG : Membre du Bureau de l'association sportive « St Sylvain Athlétisme ».

Née il y a 32 ans, l'Association Sportive Saint-Sylvain-d'Anjou Athlétisme (ASSSA) propose :

- De l'athlétisme (courses, sauts, lancers),
- De la course sur route,
- Du cross,
- Du sport loisir, santé et compétition.

L'IME Monplaisir :

- Patrick LARRODÉ : Directeur Adjoint
- Stéphane PARÉ : Éducateur Sportif

Géré par l'association HandiCap'Anjou, l'IME accueille 55 adolescents de 14 à 20 ans, en situation de handicap. Sa finalité est l'intégration sociale.

En fonction des capacités et de la singularité de chacun, cette intégration sociale est accompagnée par :

- La préparation à l'orientation en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou en Foyer de Vie.
- L'acquisition ou le maintien des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).
- Le développement des compétences dans la vie sociale, quotidienne et dans l'environnement.

L'ASAM :

- Patrick LARRODÉ : Président
- Stéphane PARÉ : Éducateur Sportif

L'ASAM est une association Loi 1901 créée pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes en situation de handicap mental et leurs familles.

Elle est subventionnée par :

- La ville d'Angers
- L'association HandiCap'Anjou
- Le Centre National de Développement du Sport.

Elle a pour mission de :

- Favoriser, encourager, promouvoir, et développer l'accès aux pratiques sportives.
- A travers ses activités, soutenir le développement personnel de chacun et valoriser ses capacités.
- Favoriser les liens avec d'autres jeunes dans une démarche inclusive.
- Faire évoluer la connaissance et le regard sur le handicap.

Le Comité Départemental du Sport Adapté 49

- Adèle HERAULT : Agent de Développement

UNE PASSION QUI NOUS RASSEMBLE, LE SPORT EST EN NOUS !

Le Comité Départemental de Sport Adapté du Maine et Loire (CDSA 49) est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Sport Adapté créée en 1971 et reconnue d'utilité publique.

Créé en 1992, il propose des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap.

Carte d'identité :

- 1098 licenciés,
- 25 associations ou sections
- 50 cadres, entraîneurs bénévoles
- Plus de 50 rencontres par an (départementales, régionales, nationales et internationales, sport adapté jeunes, activités motrices)
- Plus de 15 disciplines sportives
- 5 stages de formation par an

Les bénéficiaires :

250 jeunes, âgés de 6 à 20 ans, en situation de handicap, élèves dans les établissements spécialisés du département.

70 adultes, âgés de plus de 20 ans en situation de handicap, dans les structures spécialisées du département

Les Objectifs :

- Vivre et participer à un temps fort autour d'un événement sportif.
- Développer une action de sensibilisation aux handicaps, aux différences, en favorisant les rencontres intergénérationnelles qui doivent servir le lien social, le plaisir de la pratique sportive et l'esprit de solidarité.
- Favoriser les liens dans une démarche inclusive.
- Contribuer à soutenir les initiatives.
- Développer des expériences d'échanges et de pratiques sportives.

Localisation du Cross : « Un jardin de vie »

Le parcours de 670 mètres se déroulera dans le Parc André Delibes, lieu privilégié pour les promenades et la détente. On y retrouve notamment le Château à Motte, ainsi que des aires de pique-nique et des jeux pour enfants.

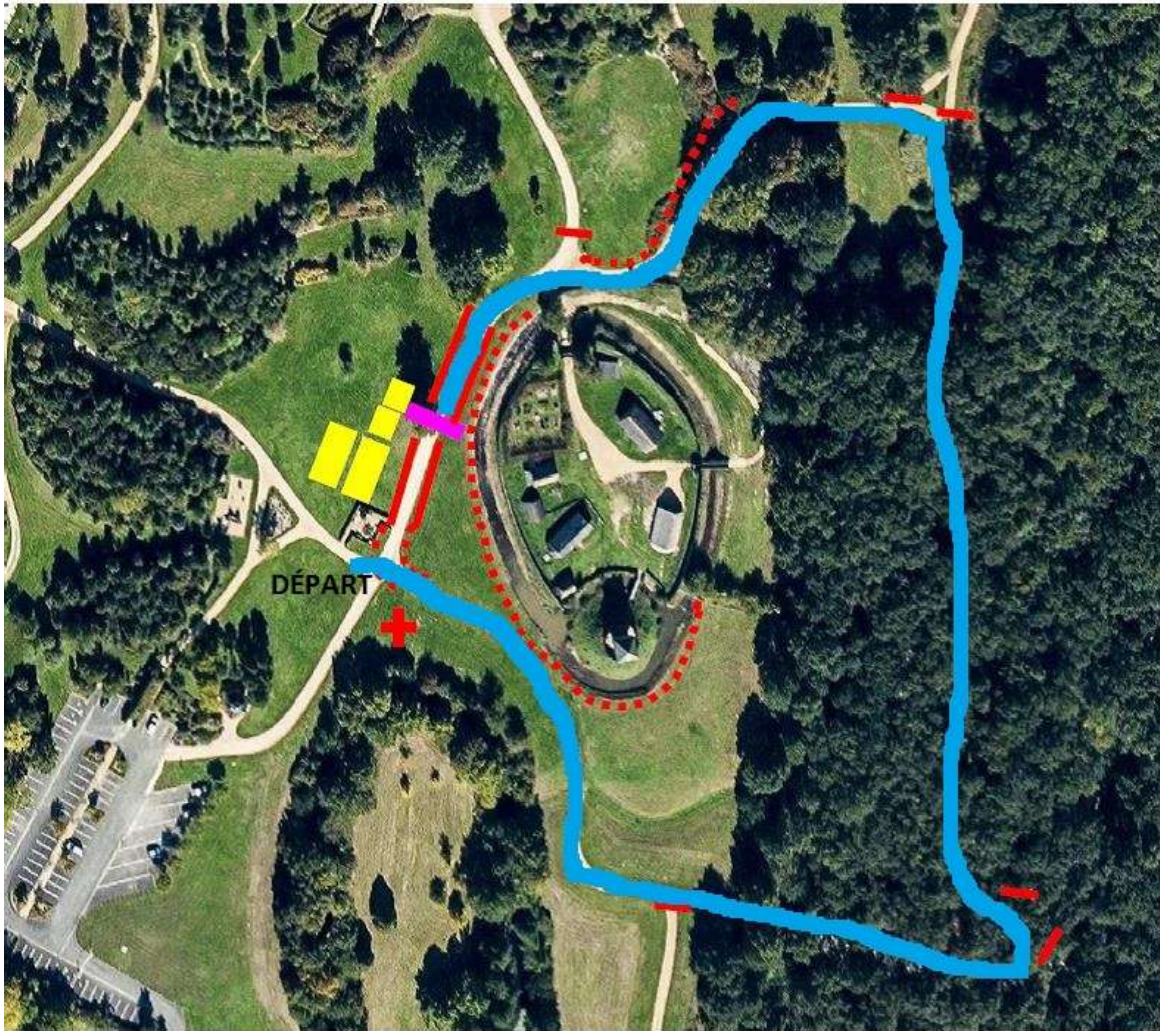
C'est un véritable poumon vert situé au cœur de la commune.



Point de départ du sentier de l'an Mil, le parc permet également un accès direct au complexe sportif du Bois de la Salle.

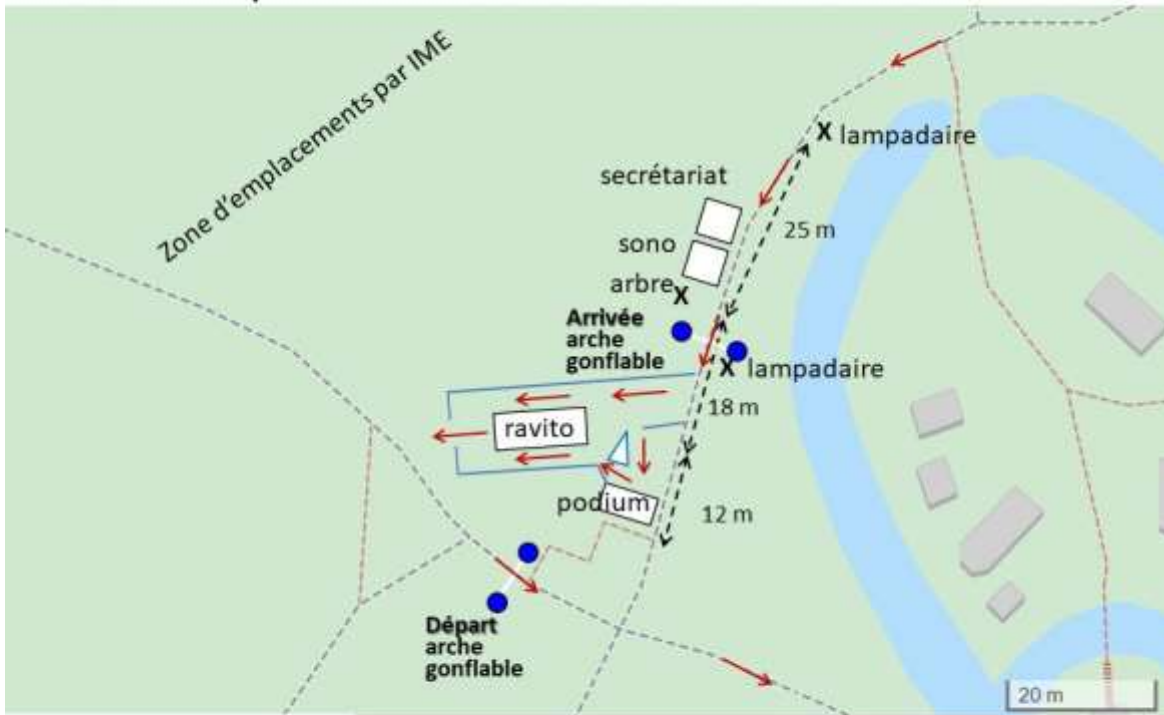
Le site est classé parmi les parcs communautaires dont la gestion est confiée à Angers Loire Métropole.

Le site du Parc du Château à Motte présente plusieurs atouts pour l'organisation : parkings, sanitaires, cadre vert et naturel, sentiers propres et sécurisés, un parcours fermé défini sous forme de boucle de 670 mètres avec départ/arrivée au même point, à distance des plans d'eau pour des raisons de sécurité.





Zone de départ-arrivée



Programme des courses

Nous allons mettre en place pour certaines courses un classement par ordre d'arrivée en respectant les catégories, sans communiquer de temps. **Les 3 premiers** seront récompensés par **une médaille**, les autres participants se feront remettre un **Diplôme de participation**. Pour les **3 courses** « *difficultés motrices* » chaque participant se verra remettre un **Diplôme de participation**.

N°	Horaires	Distance	Tours	Catégories	Modalités
1	10H30 10H40	670 M	1	Eveils Athlé M Eveils athlé F 2014/2013/2012 Poussins Poussines 2011/2010	Retenue sur 200 m Classement par catégories
2	10H50 11H00	670 M	1	Benjamines 2009/2008	Classement
3	11H05 11H20	1340 M	2	Benjamins 2009/2008	Retenue sur 200 m
4	11H30 11H45	1340 M	2	Minimes M 2007/2006	Classement
5	12h00 12H15	670 M	1	De 6 ans à 13 ans « Difficultés motrices »	Retenue sur 200 m Accompagnement Autorisé, Joëlette marche et course autorisées... Pas de classement
6	12H15 12H30	670 M	1	De 14 ans à 20 ans « Difficultés motrices »	Retenue sur 200 m Accompagnement Autorisé, Joëlette, marche et course autorisées... Pas de classement
7	12H35 12H50	2010 M	3	Espoir M 1999/2001 Seniors M 1998/1987	Classement
8	12H55 13h10	1340 M	2	Minimes F 2007/2006 Cadettes 2005/2004	Classement par catégories
9	13H15 13H35	2010 M	3	Cadets 2005/2004	Classement
10	13h40 14H05	1340 M	2	Juniors F. 2003/2002 Espoir F. 1999/2001 Seniors F. 1998/1987	Classement
11	14H10 14H30	2010 M	3	Juniors M 2003/2002	Classement
12	14H35 15H00	670 M	1	De + 20 ans « Difficultés motrices »	Retenue sur 200 m Accompagnement Autorisé, Joëlette marche et course autorisées... Pas de classement

« Les établissements doivent fournir les épingles à nourrice »

Règlement Cross 2021

Verrières en Anjou

- Chaque éducateur de l'établissement participant est responsable de son groupe de coureurs.
- Toutes les modifications se font à la table de marque.
- Présenter les coureurs 10 min avant le départ à la chambre d'appel.
- Pendant les courses aucun spectateur, accompagnateur, éducateur devront se trouver sur le parcours hormis course N°5 N°6 et N°12
- Chaque éducateur responsable devra récupérer son ou ses coureurs après la collation.

« Les partenaires organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un sportif, il sera pris en charge par le poste de secours accompagné de son éducateur »

Formulaire d'inscription

Etablissement :

Educateur référent :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Course (N°)	Observations éventuelles	Droit à l'image	Pass sanitaire

Les responsables des différents établissements devront être en possession du dossier médical et s'assurer de la conformité des « Pass sanitaires »

Merci de retourner ce formulaire dûment complété
pour le lundi 11 octobre 2021 au plus tard, soit :

- Par mail : ime.monplaisir@handicap-anjou.fr
- Par courrier : HandiCap'Anjou IME Monplaisir
32 bd de Monplaisir - BP 3033
49017 ANGERS CEDEX 02

INFORMATIONS IMPORTANTES

Chers éducateurs sportifs, chers accompagnateurs,

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, quelques mesures s'imposent pour pouvoir participer à cette rencontre :

- L'éducateur référent est responsable des « Pass sanitaires » des participants de son établissement (page 11).
Aucun justificatif ne sera demandé par les organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de non - respect de la possession du « pass sanitaire » valide en cas de contrôle.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, pourriez-vous s'il vous plait compléter le coupon ci-dessous et nous le retourner avant le 20/09/20201 ?

L'équipe d'organisation



Intention de participation :

A retourner par mail le 20 septembre 2021

Etablissement :

Nom du responsable :

Est intéressé (e) pour participer au Cross court Adapté du 21/10/2021 :

- OUI

- NON

Pouvez-vous nous donner un nombre approximatif de vos participants

- Nombre de jeunes :

- Nombre d'adultes :

PROTOCOLE SANITAIRE



Sur place :

- Le port du masque reste obligatoire pour tous sur le site (hors course et coureurs). De même, la distanciation physique continue d'être appliquée.
- Des gels hydroalcooliques seront mis à votre disposition à différents endroits du site. Ils seront facilement repérables (panneaux).
- Chaque établissement sera accueilli dans une zone délimitée et matérialisée par un repère (**panneau au nom de l'établissement**). Les repas fournis par chaque établissement devront être consommés dans cet espace.
- Chaque établissement devra fournir et utiliser son propre gel hydroalcoolique.
- Les « va-et-vient » sur le site sont fortement déconseillés. Les informations (**départs, classements...**) se feront via votre éducateur et au micro par les animateurs de la manifestation.

Pour les courses :

Au départ :

- Les éducateurs masqués accompagneront les participants masqués jusqu'à la zone de départ. Uniquement après le signal du départ, les coureurs pourront enlever leur masque et le transporter au poignet ou dans une poche.

A l'arrivée :

- Un couloir sera disposé à l'arrivée pour filtrer les coureurs en respectant la distanciation. Après quelques secondes de récupération, chaque arrivant devra de nouveau porter le masque.
- Le podium sera aménagé différemment cette année pour respecter les gestes barrière. Les 3 premiers seront orientés vers le podium : ils se saisiront de leur médaille fictive dans un premier temps pour ensuite prendre eux-mêmes les médailles officielles placées sur une table.

A chaque poste un bénévole masqué et ganté sera présent pour les informer de la procédure.

- Pour tous les participants, un ticket « collation » sera remis par leur éducateur après le couloir d'arrivée. Cela leur permettra de se rendre masqués au stand de ravitaillement pour récupérer leur sachet récompenses.

Ensuite, ils pourront retourner dans leur zone établissement.